



VILLE DE BLÉRÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq janvier, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes municipale, sous la présidence de M. Fabien NEBEL, Maire.

Présents : M. NEBEL Fabien, M. BOUVIER Jean-Pierre, Mme BALARD Isabelle, M. RAUZY Bruno, Mme DALAUDIER Nicole, M. JEAUNEAU Jean Michel, Mme MAUDUIT Anne, M. OMONT Jean-Claude, Mme GALLEY Danielle, M. GOETGHELUCK Patrick, Mme MARTIN Christiane, Mme LAUMANT Françoise, Mme DUFRAISSE Sylvie, Mme PAPIN Gisèle, M. LABARONNE Daniel (départ à 21h00), Mme BONNELIE Catherine, M. FERON Pascal, M. VERITE Laurent, Mme BESNIER Sendrine, M. GARNIER Patrice, M. da SILVA Alfredo, Mme MALVEAU Cindy, Mme HEMOND Armelle, M. KLEIN Jean, M. LOUAULT Stéphane, Mme CHARPENTIER Séverine

Absents excusés : M. CHANTELOUP Lionel, Mme DRAOUI Emilie (pouvoir à Mme CHARPENTIER Séverine), Mme DEJUST Ludivine (pouvoir à M. LOUAULT Stéphane)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.
Mme GALLEY Danielle est nommée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE (14 décembre 2020 et 11 janvier 2021)

Les procès-verbaux ne sont pas finalisés ; ils seront approuvés lors de la prochaine séance.

1. AFFAIRES FINANCIERES

1.1. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

M. le Maire rappelle que les communes de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

En 2016, la loi « NOTRe » a introduit une nouvelle disposition dans le code général des collectivités territoriales qui oblige le Maire à présenter un rapport sur les orientations budgétaires. Ce document présente les engagements pluriannuels de la commune ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il constitue la base à partir de laquelle se tient le débat sur les orientations budgétaires.

La loi précise enfin que ce rapport doit être mis en ligne sur le site Internet de la commune après sa présentation en conseil municipal.

M. le Maire, M. JEAUNEAU et M. LABARONNE présentent le rapport sur les orientations budgétaires 2021, et à la fin de la présentation, M. le Maire invite les membres du conseil municipal à s'exprimer.

→ **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- atteste de la transmission du rapport et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2021.

1.2. AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Avant le vote du budget, le Maire peut engager et payer les dépenses de **fonctionnement** dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Concernant l'**investissement**, le Maire peut engager et payer des dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, sur autorisation expresse de l'assemblée délibérante. Il faut préciser que cette règle ne concerne pas :

- les restes à réaliser : les crédits correspondants aux dépenses engagées en 2020 sont reportés automatiquement sur 2021 ;
- les autorisations de programme : les crédits sont prévus pour plusieurs exercices budgétaires lorsque l'autorisation de programme est créée ;
- le remboursement de la dette car il s'agit d'une dépense obligatoire.

L'autorisation de mandatement accordée au Maire par le conseil municipal doit indiquer le montant et l'affectation des crédits. Elle se présente comme suit.

Budget principal de la commune

Les crédits d'investissement 2020 étaient de **870 576 €**. Il s'agit des crédits ouverts sur les opérations de travaux et achats de matériels, hors crédits reportés et hors autorisations de programme.

L'autorisation du conseil municipal ne pourra donc excéder **217 644 €**.

M. le Maire propose de limiter cette autorisation à **200 000 €**, ventilés comme suit :

Opération 97 : travaux divers sur bâtiments communaux

2313-020 : travaux 50 000 €

Opération 99 : matériels divers

2188-020 : matériels divers 50 000 €

Opération 144 : voirie et éclairage public – programme 2021

2315-822 : travaux 100 000 €

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise M. le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, conformément aux affectations de crédits proposées ci-dessus.

1.3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – MISES A JOUR

Les autorisations de programme ont été présentées et commentées lors de la présentation des orientations budgétaires. Néanmoins, M. le Maire rappelle qu'elles font l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal, qui est annexée au budget.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la révision des autorisations de programme et la nouvelle ventilation des crédits de paiement annuels correspondants, comme indiqué dans les tableaux annexés au compte-rendu.

2. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

SUBVENTION POUR UNE CLASSE DECOUVERTE – ECOLE ELEMENTAIRE BALZAC

Dans la mesure où les conditions sanitaires dues à la pandémie actuelle le permettront, M. BOUVIER informe le conseil que l'école élémentaire Balzac prévoit un séjour à GRAÇAY (Cher) du 29 mars au 2 avril 2021, pour la classe de cours préparatoire de Mme Beaumanoir. Sont concernés par ce voyage, 22 enfants, 1 enseignante et 3 accompagnateurs, pour un coût total de 5 575 €.

Les enfants seront hébergés dans un centre de plein air agréé Jeunesse et Sport et Éducation Nationale. Ce centre bénéficie d'un label « Clef verte » (programme international d'éducation à l'environnement). Cette sortie visera à découvrir des activités sportives, culinaires, ludiques, ..., typiques de pays étrangers en lien avec le projet annuel de la classe : « le tour du monde ».

Participation des parents : 80 € maximum.

Outre les participations des parents, de l'APE et de la commune, le financement est complété par les bénéfices d'une tombola organisée l'an dernier par les classes partant en voyage (2 CM2 et un CP).

La commission des affaires scolaires propose, comme les années précédentes, de soutenir ce voyage par une subvention à hauteur de 50 % du coût réel du séjour.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- accepte le versement d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Balzac, à hauteur de 50 % du coût total réel du séjour.

Départ de M. LABARONNE à 21h00.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. CREATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi d'agent non titulaire, pour un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à l'école maternelle, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, afin d'assurer les missions d'ATSEM en doublon avec l'agent en poste en vue de son départ en congés puis en retraite au 1^{er} juin prochain.

Les conditions proposées pour la création de ce poste sont les suivantes :

- Période : du 08/03/2021 au 18/03/2021
- Temps complet
- Grade : ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Rémunération : échelon 1
- Régime indemnitaire : RIFSEEP groupe C2
- Salaire net mensuel : 1 339 €
- Coût total mensuel chargé : 2 034 €

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte la création de l'emploi,**
- **accepte les conditions proposées.**

3.2. CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT D'ANIMATION AU TITRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M. le Maire demande au conseil municipal de créer 2 emplois d'agent non titulaire, pour des postes d'adjoint d'animation au sein du service périscolaire, au titre d'un accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de maintenir l'équipe existante, pour continuer à répondre aux obligations d'encadrement imposées par la CAF.

Les conditions proposées pour la création de ces 2 postes sont les suivantes :

- Période : du 1^{er} mars 2021 au 31 juillet 2021
- Temps non complet : 18,02/35^{ème}
- Grade : adjoint d'animation territorial
- Rémunération : échelon 1
- Régime indemnitaire : RIFSEEP groupe C2
- Salaire net mensuel : 690 € pour chaque agent
- Coût total mensuel chargé: 1 220 € pour chaque agent

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte la création des 2 emplois,**
- **accepte les conditions proposées.**

4. URBANISME – AFFAIRES IMMOBILIERES – PATRIMOINE – CADRE DE VIE

ZONE D'ACTIVITES DE SUBLAINES – BOIS GAULPIED – CESSION DES CHEMINS RURAUX N°37, N°40, N°48 ET N°116

M. le Maire rappelle que la commune a organisé une enquête publique du 17 août au 31 août 2020 pour déclasser les chemins ruraux n°37, n°40, n°48 et n°116 afin de permettre leur cession à la communauté de communes pour l'aménagement de la seconde tranche de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied. Au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le conseil municipal, dans sa séance du 28 septembre 2020, a validé le principe d'aliénation de ces chemins ruraux.

Conformément à la réglementation, une estimation a été sollicitée auprès du service des Domaines, qui a évalué l'ensemble de ces anciens chemins ruraux à une valeur vénale de 3 700 €.

Un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètres GEOPLUS pour procéder à la numérotation cadastrale des chemins déclassés, désormais cadastrés YV n°45, et fixant à 11 738 m² la surface à céder à la communauté de communes suite à la procédure de déclassement.

Considérant l'offre faite par la communauté de communes Bléré – Val de Cher d'acquérir lesdits chemins à l'euro symbolique,

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la cession des chemins ruraux n°37, n°40, n°48 et n°116 (désormais cadastrés YV n°45), pour une surface de 11 738 m², à l'euro symbolique, au profit de la communauté de communes Bléré – Val de Cher,**
- **autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué aux affaires immobilières, à signer tous les documents relatifs à cette cession,**
- **prend acte que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.**

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal**

N° décision	Date	Objet
2020-46	07/12/2020	Rénovation et mise aux normes de la salle Lorillard - attribution des marchés (1)
2020-47	07/12/2020	Recours contre un arrêté interministériel du 15/09/2020 portant non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - sécheresse 2019 - désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune
2020-48	14/12/2020	Location d'un emplacement sur un terrain communal - rue des Regains - installation d'un distributeur alimentaire en système drive - montant du loyer : 140 € / an
2020-49	16/12/2020	Tarifs 2021 – services et location de salles
2020-50	17/12/2020	Réaménagement de l'hôtel de ville - demande de subvention au département au titre du F2D
2020-51	17/12/2020	Réaménagement de l'hôtel de ville - demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR
2020-52	16/12/2020	Réaménagement intérieur des locaux de l'Hôtel de Ville - 35 rue de Loches - Dossiers de déclaration préalable et d'autorisation de travaux

(1) Salle Lorillard

Désignation du lot	Titulaire	Montant en € HT
1 - gros œuvre	LABBE MACONNERIE 37310 REIGNAC SUR INDRE	15 720,78
2 - menuiserie bois	VILLEVAUDET 37530 CHARGE	4 154,00
3 - plâtrerie et faux plafonds	VILLEVAUDET 37530 CHARGE	6 812,60
4 - électricité	FORGE CRECHET 37600 ST SENOCH	4 097,12
5 - chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire	BOILEAU 41400 ANGE	12 442,50
6 - carrelage, faïence	LABBE MACONNERIE 37310 REIGNAC SUR INDRE	7 865,31
7 - peinture	BATI DECO 37150 BLERE	3 300,00

● **Concessions cimetièrre : accordées par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal**

La « délivrance et la reprise des concessions cimetièrre » fait partie des délégations de compétences accordées au Maire par le conseil municipal, ce qui signifie que le conseil municipal doit être informé des décisions prises en la matière, comme il l'est pour les décisions listées ci-dessus.

TYPE DE CONCESSION	N° CONCESSION	DUREE	DATE D'ATTRIBUTION
terrain	3267	30 ans	14/12/2020
terrain	3268	30 ans	29/12/2020
cave urne	20	30 ans	28/12/2020

● **Comptes rendus des commissions :**

- commission urbanisme : 16 décembre 2020

Avis sur les permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme

M. OMONT indique que le nombre de dossiers traités en 2020 (tout type confondu) a nettement augmenté par rapport à l'année 2019 : 513 en 2020 contre 464 en 2019.

- commission patrimoine : 19 janvier 2021

Présentation des plans de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes
Echanges sur les travaux à inscrire au budget (bâtiments + voirie)

● CCAS : conseil d'administration du 19 janvier 2021

Présentation des orientations budgétaires pour 2021
Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration
Echanges sur les affaires courantes, sur les dossiers en cours

Concernant la campagne de vaccination contre la Covid-19, Mme DALAUDIER indique que la commune et le CCAS s'organisent pour faciliter les prises de rendez-vous et le transport vers le centre de vaccination d'Amboise, en collaboration avec la Maison France Services (communauté de communes). Une communication envers la population sera faite le moment venu.

● INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – INFORMATION

L'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce que les communes établissent, chaque année, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Vous trouverez ci-dessous les informations pour l'année 2020.

FONCTION + délégations	Indemnité (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Montant brut annuel (majoration chef-lieu de canton incluse)
Maire	55.00 %	29 520.60 €
1 ^{er} Adjoint affaires scolaires, cimetièrè, conseil des sages, conseil citoyen	22.00 %	11 808.12 €
2 ^{ème} Adjointe cadre de vie, Bléré Plage, camping municipal	16.50 %	8 856.12 €
3 ^{ème} Adjoint cérémonies, associations et activités sportives	16.50 %	8 856.12 €
4 ^{ème} Adjointe affaires sociales, logement	22.00 %	11 808.12 €
5 ^{ème} Adjoint finances, commande publique, affaires immobilières	16.50 %	8 856.12 €

6 ^{ème} Adjointe culture, associations (sauf associations sportives), communication	16.50 %	8 856.12 €
7 ^{ème} Adjoint urbanisme	5.50 %	2 952.00 €
8 ^{ème} Adjointe voirie, patrimoine	22.00 %	11 808.12 €
conseiller municipal délégué environnement, fleurissement	11.00 %	5 904.00 €
conseiller municipal délégué accessibilité, personnes âgées	11.00 %	5 904.00 €
conseiller municipal délégué suivi des chantiers	5.50 %	2 952.00 €
conseiller municipal délégué jeunesse	5.50 %	2 952.00 €
conseiller municipal délégué éclairage public, circulation	5.50 %	2 952.00 €

La séance est levée à 21h25.

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 1

Opération 83 : chapelle Jehan de Seigne

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 324

Montant initial du programme : 984 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme : mars 2019

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021			Total
nouvelle ventilation	19 776,00	38 074,88	500 000,00	268 000,00	158 149,12			984 000,00
mandaté	19 775,82	38 074,88	459 108,71					

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme : janvier 2021

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
nouvelle ventilation	19 776,00	38 074,00	460 000,00	262 122,00	101 000,00		103 028,00	984 000,00
mandaté	19 775,82	38 074,88	459 108,71	262 122,04				

financement prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Etat - DRAC - tranche ferme			60 154,00	76 687,00				136 841,00
Etat - DRAC - tranche optionnelle 3			20 844,00		36 465,00			57 309,00
Etat - DRAC - tranches optionnelles 1 et 2				66 522,00	49 179,00			115 701,00
Département - F2D - tranche ferme		14 601,00		34 069,00				48 670,00
Département - F2D - tranches optionnelles 1 et 2				29 481,00	5 230,00			34 711,00
Région - tranches optionnelles 1 et 2			17 355,00		17 355,00			34 710,00
<i>Fondation Patrimoine</i>					30 000,00			30 000,00
Fonds propres	19 776,00	23 474,00	360 755,00	55 363,00			66 690,00	526 058,00
	19 776,00	38 075,00	459 108,00	262 122,00	138 229,00	0,00	66 690,00	984 000,00

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 4

Opération 117 : salle des fêtes et MSAP

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 33

Montant initial du programme - mars 2017 : 1 680 000,00 € TTC

révision du montant du programme - octobre 2019 : 2 350 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon révision du programme - octobre 2019 :

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022		Total
nouvelle ventilation	2 210,00	13 206,00	70 000,00	120 000,00	1 200 000,00	944 584,00		2 350 000,00
mandaté	2 209,44	13 206,02	11 367,06					

révision du montant du programme - janvier 2021 : 3 500 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021 :

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
nouvelle ventilation	2 210,00	13 206,00	11 367,00	37 014,00	1 000 000,00	2 000 000,00	436 203,00	3 500 000,00
mandaté	2 209,44	13 206,02	11 367,06	37 013,30				

financement prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
<i>Etat - DSIL</i>					<i>390 000,00</i>	<i>650 000,00</i>	<i>259 000,00</i>	1 299 000,00
<i>Fonds européens</i>					<i>63 000,00</i>	<i>63 000,00</i>		126 000,00
<i>Département - F2D</i>					<i>39 500,00</i>	<i>39 500,00</i>		79 000,00
<i>Région - CRST</i>					<i>137 500,00</i>	<i>137 500,00</i>		275 000,00
<i>Communauté de communes</i>						<i>50 000,00</i>		50 000,00
ADEME					54 940,00			54 940,00
CAF - subvention					96 900,00	96 900,00		193 800,00
CAF - prêt à taux zéro					96 900,00	96 900,00		193 800,00
Fonds propres	2 210,00	13 206,00	11 367,00	37 013,00	121 260,00	866 200,00	177 204,00	1 228 460,00
	2 210,00	13 206,00	11 367,00	37 013,00	1 000 000,00	2 000 000,00	436 204,00	3 500 000,00

NB : les montants de subventions en italique ne sont pas encore certains ; les dossiers sont en cours d'instruction.

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 5

Opération 129 : accès Moncartier - aménagements route de Tours et rue des Canaux

Imputation budgétaire : compte 2315 - fonction 822

Montant initial du programme : 380 000,00 € TTC

révision du montant du programme - mars 2018 : 400 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - juillet 2020

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021		Total
nouvelle ventilation	0,00	33 688,00	38 000,00	78 312,00	250 000,00		400 000,00
mandaté		33 688,00	0,00				

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - janvier 2021

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
nouvelle ventilation	0,00	33 688,00	0,00	14 700,00	90 000,00	261 612,00	400 000,00
mandaté		33 688,00	0,00	14 688,36			

financement prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Etat							0,00
Région							0,00
Fonds propres		33 688,00	0,00	14 700,00	90 000,00	261 612,00	400 000,00
							400 000,00

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 6

Opération 136 : requalification des abords de l'Hôtel de Ville

Imputation budgétaire : compte 2315 - fonction 020

Montant initial du programme : 517 176,00 € TTC

révision du montant du programme - juillet 2020 : 550 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - juillet 2020 :

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022		Total
nouvelle ventilation	0,00	72 000,00	24 000,00	325 000,00	30 000,00	99 000,00		550 000,00
mandaté		71 568,46	23 032,74					

révision du montant du programme - janvier 2021 : 750 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement des travaux - janvier 2021 :

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
nouvelle ventilation	0,00	72 000,00	24 000,00	297 000,00	35 000,00	20 000,00	302 000,00	750 000,00
mandaté		71 568,46	23 032,74	296 633,02				

financement prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Etat - réserve parlementaire		4 000,00						4 000,00
Office des anciens combattants		1 600,00						1 600,00
Région					71 000,00			71 000,00
Fonds propres		66 400,00	24 000,00	297 000,00		20 000,00	266 000,00	673 400,00
		72 000,00	24 000,00	297 000,00	71 000,00	20 000,00	266 000,00	750 000,00

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 7

Opération 131 : salle Lorillard et dojo

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 411

montant initial du programme : 310 000,00 € TTC

ventilation des crédits de paiement - mars 2019

crédits de paiement	2019	2020	2021		Total
ventilation initiale	58 100,00	195 000,00	56 900,00		310 000,00

mandaté 1 899,60

révision du montant du programme - janvier 2021 : 370 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021

crédits de paiement	2019	2020	2021	2022	Total
ventilation initiale	1 900,00	26 500,00	90 000,00	251 600,00	370 000,00

mandaté 1 899,60 26 063,78

financement prévisionnel	2019	2020	2021	2022	Total
Etat					0,00
Région					0,00
Département					0,00
Fonds propres	1 900,00	26 500,00	90 000,00	251 600,00	370 000,00
					370 000,00

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 8

Opération 124 : vestiaires stade de foot

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 412

montant initial du programme : 710 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - juillet 2020

crédits de paiement	2019	2020	2021	Total
nouvelle ventilation	67 630,00	575 000,00	67 370,00	710 000,00

mandaté 67 628,03

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - janvier 2021

crédits de paiement	2019	2020	2021	Total
nouvelle ventilation	67 630,00	413 000,00	229 370,00	710 000,00

mandaté 67 628,03 412 002,42

financement prévisionnel	2019	2020	2021	Total
Etat - DETR		47 280,00	110 320,00	157 600,00
Région		56 750,00	56 750,00	113 500,00
Département				0,00
Fédération Française Football - TF			20 000,00	20 000,00
Fédération Française Football - TO			20 000,00	20 000,00
Fonds propres	67 630,00	308 970,00	22 300,00	398 900,00
	67 630,00	413 000,00	229 370,00	710 000,00

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 9

Opération 138 : hôtel de ville - aménagements intérieurs

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 020

montant initial du programme : 230 000,00 € TTC

ventilation des crédits de paiement - mars 2019

crédits de paiement	2019	2020	2021	Total
ventilation initiale	30 000,00	200 000,00		230 000,00

Mandaté 1 338,19

révision du montant du programme - janvier 2021 : 1 000 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021

crédits de paiement	2019	2020	2021	2022	Total
nouvelle ventilation	1 400,00	20 000,00	350 000,00	628 600,00	1 000 000,00

mandaté 1 338,19 19 930,03

financement prévisionnel	2019	2020	2021	2022	Total
<i>Etat</i>			<i>100 000,00</i>	<i>236 000,00</i>	<i>336 000,00</i>
Région					0,00
<i>Département</i>			<i>100 000,00</i>	<i>236 000,00</i>	<i>336 000,00</i>
Fonds propres	1 400,00	20 000,00	150 000,00	156 600,00	328 000,00
	1 400,00	20 000,00	350 000,00	628 600,00	1 000 000,00

NB : les montants de subventions en italique ne sont pas encore certains ; les dossiers sont en cours d'instruction.

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 10

Opération 112 : réhabilitation du site de la fonderie

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 020

montant initial du programme : 660 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - juillet 2020

crédits de paiement	2019	2020	2021	2022			Total
ventilation initiale	60 000,00	182 176,00	200 000,00	217 824,00			660 000,00

mandaté 20 220,00

révision du montant du programme - janvier 2021 : 4 500 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021

crédits de paiement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
ventilation initiale	21 000,00	11 640,00	50 000,00	1 500 000,00	1 700 000,00	1 217 360,00	4 500 000,00

mandaté 20 220,00 11 640,00

financement prévisionnel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Etat							0,00
Région							0,00
Département							0,00
Fonds propres	<i>21 000,00</i>	<i>11 640,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>1 500 000,00</i>	<i>1 700 000,00</i>	<i>1 217 360,00</i>	4 500 000,00
							4 500 000,00

VILLE DE BLERE - BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 11

Opération 141 : court de tennis extérieur

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 414

montant initial du programme : 370 000,00 € TTC

ventilation des crédits de paiement - janvier 2021

crédits de paiement	2021	2022	Total
ventilation initiale	120 000,00	250 000,00	370 000,00

mandaté

financement prévisionnel	2021	2022	Total
Etat			0,00
Région			0,00
Département			0,00
Fonds propres	120 000,00	250 000,00	370 000,00
			370 000,00